

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 JUNI 2013**

N°5 :

OBJET : Réflexion sur l'hypothèse d'une fermeture hivernale

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique
- M. Francesco SCANDELLA, réceptionniste coordinateur

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Stéphane FRATACCI a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif

Absents excusés :

- M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint au Maire de Besançon
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional EDF

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

La situation économique contrainte de l'EPCC impose une réflexion sur les actions qui permettraient de réduire les charges de fonctionnement de l'établissement. Dans cette perspective, le Conseil d'Administration a souhaité qu'une réflexion sur l'hypothèse d'une fermeture de la Saline au public sur une partie de l'hiver soit menée.

Malgré une faible fréquentation du site en hiver, l'ouverture au public implique des coûts importants liés à la présence sur place de la majorité des salariés, à la nécessité de chauffage à un niveau élevé, ainsi qu'à l'entretien (ménage) de l'ensemble des surfaces de la Saline. Il s'agit ici de réunir les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fermeture au public, tant sur le plan organisationnel que sur le plan financier, afin que le Conseil d'Administration puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause.

D'UN POINT DE VUE ORGANISATIONNEL :

Les responsables de service de la Saline considèrent à l'unanimité que si l'établissement doit fermer ses portes au public pendant l'hiver, il faudrait que cela se fasse sur une période continue et sur la période janvier et février sur une durée de 6 semaines (entre les vacances de Noël et celles de février).

Par ailleurs, il est à noter que les tours opérateurs font des études de séjours de novembre à mars pour préparer leur saison à venir. Ne pas pouvoir les accueillir sur cette période entraînerait un risque – à moyen terme – de perdre une partie de cette clientèle.

D'UN POINT DE VUE FINANCIER :

Les calculs ci-dessous ont été réalisés sur la base d'une fermeture au public de 6 semaines en janvier et février, en comparaison avec les chiffres réalisés depuis 2007 (recettes de billetterie et de librairie, dépenses d'énergie et masse salariale).

En termes de recettes :

Billetterie : janvier et février / 2 à 2,5% des recettes annuelles, soit entre 15.000 et 20.000 € par an.

Librairie/boutique : janvier et février / 3 à 4% des recettes annuelles, soit entre 8.500 et 10.000 € par an.

Par ailleurs, ces dernières années, le Département « Evénements d'entreprises et séjours » (ex-Département réceptif) était fermé de mi-décembre à début mars car l'ouverture complète de cette activité en hiver impose des coûts de chauffage très importants. Sur cette période de fermeture, nous considérons donc que le chiffre d'affaire de cette activité est nul.

Au total, la fermeture hivernale représenterait donc un manque à gagner, en termes de recettes, d'environ 25.000 à 30.000 € par an.

En termes de dépenses :

D'une part, l'économie d'énergie que représenterait une fermeture au public de 6 semaines des services « Musées / Patrimoine » et « Librairie / Boutique » est estimée à environ 9 000 euros (fioul 4000€, électricité 4200€, eau 300€, remplacement des lampes et fournitures électriques 250€, gestion des déchets 250€). Les économies d'énergie ne sont pas aussi importantes que pourrait le laisser penser l'importance du budget annuel consacré aux dépenses de fioul (110.000 €) car :

- Les bâtiments de l'administration resteraient chauffés (la majorité de l'équipe étant présente).
- Les salles de colloque et les chambres sont habituellement fermées à cette époque (donc non chauffées).
- Pour garantir la bonne conservation des collections, l'EPCC doit maintenir les bâtiments accueillant des espaces muséaux (Musée Ledoux, Musée du sel et Mémoire du lieu) à une température d'au moins 14°C.

D'autre part, les cabinets THED et TAM'S qui ont conduit les récents audits réalisés auprès de la Saline Royale préconisent que l'organisation des ressources humaines soit mieux adaptée à la saisonnalité des activités réceptives et patrimoniales, cela pourrait représenter une économie de 27.000€.

Sur le plan financier, il apparaît donc qu'une fermeture hivernale générerait un manque à gagner plus important (25.000 € à 30.000 €) que les économies qui pourraient être réalisées (9.000 € d'énergie si l'hypothèse de la modification des contrats de travail n'est pas retenue dans un premier temps).

UNE AUTRE PISTE DE REFLEXION :

Chaque année, le Département « Evénements d'entreprises et séjours » reçoit une vingtaine de demandes d'entreprises souhaitant louer les salles de la Saline pour y organiser des séminaires entre janvier et février. Ces dernières années, l'EPCC a refusé ces demandes en estimant que les contraintes en cas de grand froid (qualité d'accueil et coûts de chauffage) étaient trop élevées. Toutefois, plutôt que de fermer entièrement cette activité commerciale en hiver, la Direction de l'EPCC étudie actuellement les conditions dans lesquelles elle pourrait accueillir des événements d'entreprises en hiver sans perdre en confort pour ses clients, ni risquer de perdre de l'argent. Pour maintenir cette activité en hiver et augmenter la marge bénéficiaire de l'EPCC, les conditions suivantes doivent être réunies :

- Période d'ouverture : jusqu'au 15 décembre de l'année N, puis à partir du 15 janvier de l'année N+1.
- Lieux des séminaires : salle Migeon fermée quoi qu'il arrive ; privilégier la Maison du Directeur et la Gabelle.
- Lieu de restauration : dans la Gabelle jusqu'à 11 personnes (format « comité de direction »), et dans la Maréchalerie de 12 à 100 personnes.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

- Durée minimum des séminaires :
 - o Jusqu'à 11 personnes : 2 jours et 1 nuit minimum à la Gabelle.
 - o De 12 à 100 personnes : 3 jours et 2 nuits minimum à la Maison du Directeur (ou Fourier) et à la Maréchalerie.

Les statistiques nous montrent que sur l'ensemble des demandes de devis reçues par l'EPCC, la moitié aboutissent à des réservations. Si 50% des demandes qui ont été faites à l'EPCC sur janvier et février 2013 avaient été confirmées par les clients, dans les conditions énoncées ci-dessus, le bénéfice net aurait été d'environ 6.000 €. Il semble raisonnable d'estimer que le nombre de demandes d'entreprises clientes augmente si l'EPCC communique sur cette nouvelle activité hivernale alors que la plupart des établissements de tourisme d'affaire sont fermés en hiver.

La Direction de l'EPCC a consulté les Délégués du personnel à ce sujet. Il est proposé au Conseil d'Administration de tester les principes présentés dans le rapport au cours de l'hiver 2013/2014, puis de faire un bilan d'étape en mars/avril 2014 pour tirer les enseignements de ce test et re-questionner le cas échéant la problématique de la saisonnalité des activités de la Saline royale.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité le maintien de l'ouverture de la Saline en période hivernale pour les visites du site patrimonial.

ACCEPTE à l'unanimité de tester les principes présentés pour l'ouverture de l'activité réceptive jusqu'au 15 décembre 2013 et à partir du 15 janvier 2014, dans les conditions d'accueil définies ci-dessus.

Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 22.08.13
Et de la publication le : 22.08.13

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 22 AOUT 2013